



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Beauport

---

RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 37

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU  
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR LA  
DÉLÉGATION DE POUVOIRS RELATIVEMENT À LA  
SIGNATURE DU FORMULAIRE DE VIREMENT DE FONDS**

---

**Avis de motion donné le 12 avril 2011  
Adopté le 10 mai 2011  
En vigueur le 19 mai 2011**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs afin d'y préciser qu'un directeur de division qui procède à un virement de fonds d'un poste budgétaire à un autre, conformément à la délégation prévue à ce règlement, est habilité à signer le formulaire de virement de fonds afférent à cet acte.*

**RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 37**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU  
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR LA  
DÉLÉGATION DE POUVOIRS RELATIVEMENT À LA  
SIGNATURE DU FORMULAIRE DE VIREMENT DE FONDS**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DE BEAUPORT, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 19 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.5V.Q. 2, est modifié par le remplacement de la dernière phrase du premier alinéa par la suivante :

« La personne qui procède à un virement de fonds, conformément à la présente disposition, signe le formulaire de virement de fonds afférent. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs afin d'y préciser qu'un directeur de division qui procède à un virement de fonds d'un poste budgétaire à un autre, conformément à la délégation prévue à ce règlement, est habilité à signer le formulaire de virement de fonds afférent à cet acte.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*